

Par M. Laing,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission d'énergie du Nord canadien, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 24 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, chapitre 196, S.R.C. 1952, modifiée en 1956, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Laing,—Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général concernant l'examen des comptes et des états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 12 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, chapitre 57, Statuts du Canada 1907-1908, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Laing,—Prévisions de dépenses et budget d'exploitation de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année expirant 31 mars 1966, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952 (Versions française et anglaise), et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1965-1297, en date du 14 juillet 1965, approuvant lesdits budget et prévisions.

Par M. Laing,—État des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semence de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 6 avril 1965 au 18 janvier 1966, conformément à l'article 2 de la Loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927. (Versions française et anglaise).

Par M. Laing,—État relatif aux deniers remboursés sous le régime de la Loi des remboursements (ressources naturelles), durant la période écoulée depuis le 6 avril 1965 jusqu'au 18 janvier 1966, conformément à l'article 3 de ladite loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932. (Versions française et anglaise).

Par M. Pennell, membre du conseil privé de la reine,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

Par M. Pennell,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Terre-Neuve pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

Par M. Pennell,—Copies d'accords entre le gouvernement du Canada et certaines municipalités pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

---

A dix heures treize minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.